



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 juin 2022 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Jean Lessard, conseiller, district électoral de la Rivière-Blanche et Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines.

CE-2022-543

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 7 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 7 juin 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-544

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - IMPASSE HUBERT-BERGERON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur l'impasse Hubert-Bergeron, dossier RS-22-066, comme illustré au plan numéro CRO-22-135 du 10 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Hubert-Bergeron	Sud	De l'avenue du Bois-Franc, sur une distance de 93 m vers l'ouest	De 7 h à 9 h et de 14 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Hubert-Bergeron	Nord	De l'avenue du Bois-Franc, sur une distance de 88 m vers l'ouest	De 7 h à 9 h et de 14 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-135 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-545

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - PARC DES JARDINS-LAVIGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le terrain du parc des Jardins-Lavigne, dossier RS-22-102, comme illustré au plan numéro CRO-22-219 du 5 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Parc des Jardins-Lavigne	N/A	Au nord des terrains de basketball et tennis, sur une distance de 35 m vers l'est à partir du coin nord-ouest du terrain de basketball	Du 1 ^{er} novembre au 1 ^{er} avril

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-219 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-546

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE GRENOBLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Grenoble, dossier RS-22-104, comme illustré au plan numéro CRO-22-218 du 5 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Grenoble	Nord	D'un point situé à 61 m à l'est de la rue d'Auvergne, sur une distance de 38 m vers l'est	Lundi au vendredi 7 h à 16 h Excepté permis zone 50
Grenoble	Nord	D'un point situé à 99 m à l'est de la rue d'Auvergne, sur une distance de 19 m vers l'est	En tout temps
Grenoble	Nord	D'un point situé à 118 m à l'est de la rue d'Auvergne, sur une distance de 12 m vers l'est	Excepté permis zone 50

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-218 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-547

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES BOOTH ET SCOTT - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Booth et Scott, dossier RS-22-116, comme illustré au plan numéro CRO-22-230 du 11 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Booth	Nord	De la rue Scott, sur une distance de 101 m vers l'ouest	7 h - 17 h, lundi-vendredi, excepté autobus scolaire

Implanter une zone de stationnement limité:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Booth	Nord	De la rue Scott, sur une distance de 101 m vers l'ouest	1 h, 16 h - 22 h, lundi-vendredi
Scott	Ouest	De la rue Booth à la rue St-Jean-Bosco	15 min, 7 h - 17 h, lundi-vendredi, septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-230 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-548

IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS - BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'un passage pour piétons sur le boulevard Saint-René Ouest, à l'approche est de l'intersection avec la rue Jean-Alfred, dossier RS-22-106, comme illustré au plan numéro CRO-22-262 du 15 juin 2022.

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-262 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-549

SOUSSION 2022 SP 074 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA GAPPE, ENTRE LE BOULEVARD GRÉBER ET LA BRETELLE OUEST DE L'AUTOROUTE 50 ET DE LA RUE SILLERY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINÉ - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie Bureau 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels pour les travaux de réfection du boulevard de la Gappe, entre le boulevard Gréber et la bretelle ouest de l'autoroute 50 et de la rue de Sillery, pour un montant total de 548 307,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 avril 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-129-37266	346 356,48 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 19-3015 - Honoraires professionnels - Boulevard de la Gappe : entre le boulevard Gréber et la bretelle ouest de l'autoroute 50
06-30843-601-37267	154 321,03 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 19-3078 - Rue Sillery (Rue le Baron au boulevard de la Gappe)
04-13493	23 844,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 785,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-550

SOUSSION 2021 SP 128A - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - RUISSEAU MOREAU, DE GRÉBER À LAFRENIÈRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, unité 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels de réalisation d'une étude d'avant-projet – Ruisseau Moreau, du boulevard Gréber à la rue Lafrenière, pour un montant total de 123 376,22 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2022 et son offre de prix révisé du 8 juin 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21008-119-37268	112 658,93 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 20-3063 - Honoraires professionnels - Miron/Ruisseau Moreau avant-projet
04-13493	5 365,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 351,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-551

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES DE PROVENCE ET DE NANTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues de Provence et de Nantes dossier RS-22-130, comme illustré au plan numéro CRO-22-264 du 6 juin 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Provence	Sud	À partir de la rue d'Auvergne, sur une distance de 243 m, vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus
De Provence	Sud	D'un point situé à 273 m de la rue d'Auvergne, sur une distance 37 m, vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté berline
De Provence	Nord	Entre les rues de Nantes et Lyon	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Provence	Sud	D'un point situé à 243 m à l'est de la rue d'Auvergne, sur une distance de 30 m vers l'est	15 min 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Nantes	Est	À partir de la rue de Provence, sur une distance de 23 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-264 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-552

SOUSSION 2022 SP 095 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE - SECTEUR DU LAC BEAUCHAMP - ZONES B ET L - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, unité 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil et en environnement pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour deux projets (zones B et L) faisant partie du programme du Bassin versant du ruisseau Wabassee, pour un montant total de 673 891,47 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée ayant obtenu la note de passage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets « 21-3085 – Zone B – Réaménagement du cours d'eau » et « 21-3077 - Zone L – Réaménagement de l'exutoire du lac Beauchamp »;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets « 21-3085 – Zone B – Réaménagement du cours d'eau » et « 21-3077 - Zone L – Réaménagement de l'exutoire du lac Beauchamp »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées pour le projet les projets « 21-3085 – Zone B – Réaménagement du cours d'eau » et « 21-3077 - Zone L – Réaménagement de l'exutoire du lac Beauchamp ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30882-101-37269	347 279,75 \$	Projet du bassin versant du ruisseau Wabassee - 21-3085 - Honoraires professionnels - Ruisseau Wabassee - Zone B - Réaménagement - Ruisseau
06-30882-551-37270	268 072,98 \$	Projet du bassin versant du ruisseau Wabassee - 21-3077 - Honoraires professionnels - Ruisseau Wabassee - Zone L - Lac Beauchamp exutoire
04-13493	29 306,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	29 232,74 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-553

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 6369472 CANADA INC./EQUINOXE JMP - RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE LA RUE MAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - DANIEL CHAMPAGNE, ALICIA LACASSE-BRUNET ET DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-273 du 14 avril 2021, adjugeait à la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP, un contrat pour la réfection de la rue Main, pour un montant approximatif total de 5 030 474,72 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 178609 et 185187 ont déjà été approuvées pour un montant de 88 396,87 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 321 338,06 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 178609 et 185187 pour un montant de 88 396,87 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 232 941,19 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme de la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP, dans le cadre du projet de réfection de la rue Main, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 321 338,06 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 5 351 812,78 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30830-013-37271	212 706,35 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier -17-3047 - Rue Main : Boulevard La Vérendrye au boulevard Saint-René Ouest
04-13493	10 130,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 104,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-554

SOUSSION 2021 SP 019 - RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE ET DÉCONTAMINATION DES SOLS - SITE DE LA FONDERIE - RUE MONTCALM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Loiselle inc., 280, boulevard Pie XII, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 6P7 pour la réhabilitation environnementale et la décontamination des sols au site de la Fonderie pour un montant total approximatif de 7 216 406,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19022-001-37272	6 589 540,96 \$	Décontamination de la Fonderie - 21-3076 - Décontamination - Fonderie
04-13493	313 825,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	313 040,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-555

SOUSSION 2022 SP 160 - RÉFECTION DU BOULEVARD HURTUBISE, ENTRE LES RUES SABOURIN ET DE VERSAILLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour la réfection de la chaussée du boulevard Hurtubise, entre les rues Sabourin et de Versailles, sur une longueur approximative de 460 m, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 798 451,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-046-37273	590 950,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 20-3100 - Boulevard Hurtubise rue locale
18-17004-043-37274	138 142,24 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 20-3100 - Boulevard Hurtubise rue locale
04-13493	34 722,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	34 636,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-556

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE BRÉBEUF - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Brébeuf dossier RS-22-122, comme illustré au plan numéro CRO-22-298 du 10 juin 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Brébeuf	Ouest	À partir de la rue Duquette, sur une distance de 20 m vers le nord	En tout temps
Brébeuf	Ouest	À partir du boulevard St-René Ouest, sur une distance de 22 m vers le sud	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Brébeuf	Ouest	À partir d'un point situé à 40 m au nord de la rue Duquette, sur une distance de 59 m vers le nord	15 min 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Brébeuf	Ouest	À partir d'un point situé à 99 m au nord de la rue Duquette, sur une distance de 23 m vers le nord	1 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

L'entrepreneur est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-298 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-557*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU 951, CHEMIN VANIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entrepasage Aylmer a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux requis pour desservir la propriété située au 951, chemin Vanier;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Entrepasage Aylmer afin d'établir les lignes directrices régissant l'installation des services municipaux requis pour desservir la propriété située au 951, chemin Vanier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Entrepasage Aylmer concernant l'installation des services municipaux requis pour desservir la propriété située au 951, chemin Vanier, montré aux plans d'ensemble préparés par la firme Les Services EXP inc., portant le numéro G-2022-044-01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux requis afin de desservir la propriété située au 951, chemin Vanier;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'attester que les réseaux d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Les Services EXP inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Les Services EXP inc. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Les Services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2022-558

SOUSSION 2022 SP 126 - DÉMOLITION DE SIX MAISONS SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - PROJET 21-2082 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc., 2187, montée Masson, Laval, Québec, H7B 0A6, pour les travaux de démolition de six propriétés situées aux 412, 416, 418, 424, 440 et 444, boulevard des Allumettières, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 473 172,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-22003-001-37275	432 069,23 \$	Financement de la démolition de six bâtiments - 21-2082 - Démolition
04-13493	20 577,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	20 525,74 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-559

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES CONSTRUCTIONS B.G.P. (9900667 CANADA INC.) - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE NOTRE DAME - PHASE 2, DE LA RUE DES SABLES AU BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-185 du 24 mars 2021, adjugeait à la firme Les constructions B.G.P. (9900667 Canada inc.), un contrat pour la réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame - Phase 2, de la rue des Sables au boulevard Maloney Est pour un montant total approximatif de 3 408 491,94 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 185378 a déjà été approuvée pour un montant de 163 562,02 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 298 912,17 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 185378 pour un montant de 163 562,02 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 135 350,15 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Les constructions B.G.P. (9900667 Canada inc.) dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame - Phase 2, de la rue des Sables au boulevard Maloney Est, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 298 912,17 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 3 707 404,11 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20011-303-37276	78 524,76 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ING-13-007) - 17-3087 - Rue Notre-Dame - Phase 2 - Aqueduc
18-20011-302-37277	34 016,56 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ING-13-007) - 17-3087 - Rue Notre-Dame - Phase 2 - Égouts
18-18010-228-37278	11 051,40 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3087 - Rue Notre-Dame - Phase 2 - Pavage
04-13493	5 886,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 871,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-560

SOUSSION 2021 SP 381 - RESTAURATION DU 205, RUE MONTCALM - PROJET 17-2041 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ), 57, Route 105, unité 200, Chelsea, Québec, J8B 1L3, pour les travaux de restauration du bâtiment du 205, rue Montcalm – Projet 17-2041, pour un montant total approximatif de 4 570 831,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-021-37279	4 173 778,06 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 17-2041 - Restauration du 205, rue Montcalm
04-13493	198 775,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	198 278,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-561

SOUSSION 2022 SP 202 - FOURNITURE DE SERVICES DE PLOMBERIE SUR DEMANDE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GS Mécanic inc., 151, rue Dorchester, Gatineau, Québec, J8L 1L5, pour exécuter sur demande, des services de plomberie dans divers édifices situés sur le territoire de la ville sur la base des prix à des taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 181 292,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de l'adjudication. Dès la deuxième année, les prix seront indexés annuellement en utilisant le tableau 18-10-0004-01 de Statistique Canada, indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2023, 2024 et 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-562

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE TRICENTRIS POUR LE DÉPLOIEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION À LA BONNE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AUX RÉSIDENTS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 dont la vision consiste à ce que tous les Gatinois mettent fin au gaspillage de ressources en :

- réduisant à la source les matières résiduelles produites;
- maximisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles;
- évitant le recours à l'enfouissement;
- visant une ville zéro déchet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2022-290, est membre de Tricentris, la coop de solidarité, centre de tri des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le membership de la Ville de Gatineau à Tricentris permet à la Ville de bénéficier de plusieurs services offerts par Tricentris et réservés aux membres afin de promouvoir et faciliter la collecte et la valorisation des matières recyclables. Parmi ces avantages, il y a l'accès au programme Amélioration de la performance qui vise, par l'octroi de subventions, à encourager les municipalités membres à optimiser la performance du traitement des matières recyclables et ainsi augmenter la quantité et la qualité des matières reçues au centre de tri;

CONSIDÉRANT QUE l'une des grandes orientations du PGMR 2016-2020 est de responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles, notamment par l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ), et que l'Action 1 du PGMR 2016-2020 prévoit la conception et le déploiement d'un programme continu d'ISÉ pour la bonne gestion des matières résiduelles par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a participé au programme Amélioration de la performance de 2018 à 2021, lui permettant d'octroyer de nombreux contrats d'accompagnement à la meilleure gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles dans le programme Amélioration de la performance bénéficieront à une grande partie des citoyens en permettant au Service de l'environnement de diminuer les coûts de campagnes d'information, sensibilisation et éducation au tri des matières résiduelles tels que :

- le renouvellement de la licence ReCollect (application web et mobile DTRITUS);
- le déploiement d'activités d'information, éducation et sensibilisation pour améliorer le tri des déchets;
- l'achat d'équipements et de signalisation pour le tri des matières dans certains bâtiments municipaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le Service de l'environnement à déposer une nouvelle demande de subvention à Tricentris dans le cadre du programme Amélioration de la performance pour l'année 2022 afin de poursuivre le déploiement d'outils de communication relatifs au PGMR qui touchent principalement les matières recyclables, le tri des matières résiduelles et la réduction des déchets;
- le trésorier à virer tous les montants reçus de l'aide financière dans le cadre du programme Amélioration de la performance au poste budgétaire 02-45545.

Adoptée

CE-2022-563

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2019 SP 383 - FOURNITURE DE CAMIONS AUTOPOMPES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger le contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses, sujet à l'indexation et à la variation du taux de change CAN/US	Période visée	Autre option d'acquisition supplémentaire
CE-2020-469	CE-2021-280	L'Arsenal/Thibault et associés	2019 SP 383 - Fourniture de camions autopompes	1 121 367,20 \$ ¹	S.O.	Oui

¹. Le montant de ce camion autopompe devrait être inférieur au montant indiqué en raison de la baisse du dollar US. Le montant exact sera confirmé au moment que le bon de commande sera émis.

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et des autopompes optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seconde autopompe optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de l'option pour l'acquisition de la seconde autopompe supplémentaire prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 avril 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire dont le budget est prévu au plan d'investissement – Volet maintien 2022 lorsque le règlement numéro 914-2022 sera approuvé par le MAMH.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-564

SOUSSION 2022 SP 097 - SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER - MAISON DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE GUY-SANCHE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nasco Entretien ménager d'immeubles inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour les services d'entretien ménager de la Maison de la culture et de la bibliothèque Guy-Sanche, basés sur les taux mensuels et horaires inscrits à la formule de soumission, pour une période de trois ans, pour un montant total approximatif de 651 139,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, débutant le 4 juillet 2022, avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'Indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
02-72191-533	651 131,21 \$	Entretien ménager – Maison de la culture

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2023 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-565*

MODIFICATIONS À L'OFFRE 2022 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE les contraintes occasionnées par les mesures sanitaires sont toujours présentes pour l'ensemble des organismes soutenus et le seront pour une partie de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2022-80, a accepté la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-46 du 31 janvier 2022 afin de permettre l'usage de la subvention de la Ville à 100 % des dépenses admissibles pour tenir l'offre d'origine (offre telle que présentée à la demande de soutien) ou modifiée (en raison des mesures sanitaires);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2022-355, a donné suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-356 du 10 mai 2022 afin de préserver la santé financière des organismes selon les termes de la résolution numéro CM-2021-58 jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les organismes souhaitant modifier certaines variables établies de leurs demandes de soutien pour 2022 doivent en faire la demande;

CONSIDÉRANT QUE les services ont procédé à l'analyse des demandes de modifications reçues, et que d'autres sont à venir au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommandent au conseil d'approuver les demandes de modifications proposées pour les projets 2022 soutenus par :

- le Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation (CM-2022-73);
- le Cadre de soutien au développement des communautés (CM-2022-78);
- le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau (CM-2022-82);
- le Programme de soutien aux organismes culturels (CM-2022-83);
- le Programme de soutien aux grands événements (CM-2022-84);
- le Programme de soutien aux événements sportifs de moins de 30 000 \$ (CM-2022-85) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les demandes de modifications aux projets 2022 détaillées à l'annexe A.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2022-566

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES - C-23 POUR UN MONTANT TOTAL DE 189 549,63 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 JUIN 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 189 549,63 \$ pour la période du 2 au 8 juin 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-567

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-24 POUR UN MONTANT TOTAL DE 357 047,49 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 JUIN 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-24 d'un montant de 357 047,49 \$ pour la période du 9 au 15 juin 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-568

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 23

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches numéro 23 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	12 444,52 \$	13 au 17 juin 2022
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	686 956,82 \$	13 au 17 juin 2022
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	7 859,46 \$	13 au 17 juin 2022
Liste des embauches numéro 23	Embauche du personnel temporaire	309 672,78 \$	5 au 11 juin 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-569

SUBVENTION DE 7 904,53 \$ POUR L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE DU CORRIDOR VERT SITUÉ EN HAUT DE CÔTE-DES-NEIGES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du Carrefour-de-l'Hôpital a fait une demande de financement pour l'étude écologique du corridor vert situé en haut de Côte-des-Neiges, pour le district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Olive Kamanyana désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 7 904,53 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 904,53 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Carrefour-de-l'Hôpital, 133, avenue de la Drave, Gatineau, Québec, J8V 2R7, à titre de subvention pour l'étude écologique du corridor vert situé en haut de Côte-des-Neiges.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972-37265	7 904,53 \$	Madame la conseillère Olive Kamanyana - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-570

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE PROGRAMME PS2022-2023-005 ET LE NUMÉRO DE FONDS MANUEL 419735, RELATIF AUX CONDITIONS, OBLIGATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ÉVÉNEMENT DE LA FÊTE DU CANADA, LE 1^{ER} JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le ministre est responsable du programme nommé « Célébrations de la capitale et Opérations des programmes »;

CONSIDÉRANT QUE le but et l'objet du programme comprennent l'organisation de la fête du Canada, Dans le cœur de la région de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE les célébrations sont prévues le 1^{er} juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Service de police de la ville de Gatineau sont responsables d'assurer une présence policière pour assurer la sécurité du public ainsi que d'autres services de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique est une priorité pour les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le directeur du Service de police de Gatineau à signer le protocole d'accord entre la Ville de Gatineau – Service de police de la Ville de Gatineau et le ministre du Patrimoine canadien pour Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, afin de donner suite à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet;
- le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2022-571

FINS D'EMPLOI ADMINISTRATIVES - ARTICLE 8.05 - SALARIÉS OCCASIONNELS

CONSIDÉRANT l'article 8.05 de la convention collective des employés occasionnels qui prévoit qu'un employé perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il n'effectue aucune prestation de travail au cours d'une période de 24 mois, sauf pour une absence autorisée par la convention collective ou par la *Loi sur les normes du travail*;

CONSIDÉRANT que les employés occasionnels dont les numéros d'employés apparaissent à l'annexe A n'ont effectué aucune prestation de travail au cours des 24 derniers mois et qu'ils ne sont pas en absence autorisée par la convention collective ou par la *Loi sur les normes du travail*;

CONSIDÉRANT qu'en application à l'article 8.05 de la convention collective, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de ces employés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative des employés occasionnels dont les numéros d'employés apparaissent à l'annexe A.

Adoptée

CE-2022-572

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 103971

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 103971 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 13 mai 1996 en tant qu'employé col bleu au Service de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 103971 est absent de façon continue depuis le 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 103971 sera dans un avenir prévisible et raisonnable en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 103971 est admissible à une rente d'invalidité en vertu du régime de rentes du Québec depuis le 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a pas d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 103971 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 103971.

Adoptée

CE-2022-573

RÈGLEMENT HORS COUR - LA SOUVERAINE, ASSURANCE GÉNÉRALE C. VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DE-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est poursuivie pour dommages et intérêts dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-010951-190;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties afin d'en arriver à un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre les représentants des parties, sous réserve d'approbation par le présent comité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'approuver le règlement tel que dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le règlement hors cour intervenu entre les parties tel que négocié par les représentants des parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2022.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif